# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANCOINS (Cher)

Département du Cher Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

	CONSEIL D'	ADMINIST	TRATION	DU 11 AVRI	L 2023
		DÉLIBÉRA	ATION N° 7/2	2023	
OBJET:	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE				
Nomenclature :	7.1 Décisions budgétaires				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
7	8	8			
Rapporteur:		Pierre GUIBLIN			
Secrétaire de séance :		José ANTONIO			

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Florence BAILLY, Laetitia GLORIAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Madame Sandrine BELIN

a donné pouvoir à

Monsieur Pierre GUIBLIN

Page: 7/2023

#### Absents excusés:

Madame Sodia PHILIPPEAU Madame Carole BÉNARD Madame Jeanne GAZEAU Monsieur Jacques BOUILLARD Madame Patricia DUCRESOT.

> NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13 POUVOIR : 1

PRESENTS A LA SÉANCE: 7 Date de convocation: 31 mars 2023 Date d'affichage: 31 mars 2023

### **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ; Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ; Vu le rapport du Président ; Considérant la demande d'une administrée, en date du 23 novembre 2022, saisissant Monsieur le Président du CCAS pour une demande d'aide financière exceptionnelle, d'un montant de 80,00 €, afin de l'aider à régler sa facture d'eau du 14 novembre 2022 d'un montant de 228,15 €;

Considérant le calcul du reste à vivre de cette administrée d'un montant de 6,28 € par jour et par personne ;

## Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- accorde une aide d'un montant de 80,00 €;
- décide que cette aide sera versée directement au fournisseur d'eau.

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 12 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

DE SANCOINS Le secrétaire de séance,

José ANTONIO

Pierre GUIBLIN

Date de publication : 12/04/2023

Mode de publication : mise en ligne.